

## **PREFECTURE**

Direction des Relations avec les Collectivités Locales Bureau de la Légalité et des Elections Affaire suivie par : Mme Sylvie DAVORY

Tél.: 02 37 27 70 54

Mèl: pref-infos-elections@cure-et-loir.gouv.fr

La Préfète d'Eure-et-Loir, Officier de l'Ordre National du Mérite.

Vu le code électoral, notamment l'article R 28;

Vu le décret n° 2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté de la Préfète d'Eure-et-Loir n°39-2019 du 18 novembre 2019 donnant délégation de signature au profit de Monsieur Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir;

Vu les déclarations de candidatures enregistrées;

Vu les opérations de détermination de l'ordre des candidats par voie de tirage au sort effectuées le vendredi 28 février 2020 ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir,

## ARRETE

Article 1<sup>er</sup>: La liste des candidats aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020 dans la commune de Nogent-le-Phaye est fixée comme suit :

- 1- AGIR, VIVRE, ENSEMBLE Jean-Luc FABLET
- 2- UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR NOGENT Benjamin BEYSSAC

Article 2 : Les emplacements d'affichage sont attribués aux candidats conformément à l'ordre établi à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, par voie de tirage au sort.

Article 3: M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir et Madame le Maire de la commune de Nogent-le-Phaye sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chartres, le 28 février 2020

La Préfète, Pour la Préfète, Le Secrétaire Général,

Régis ELBEZ

